

2024/0150

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE

COMMUNE DE AVESNELLES

SOUS PREFECTURE
D'AVESNES/HELPE

29 NOV. 2024

ARRIVEE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept novembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 13 - Votants : 13

Etaient présents : MM. BADIDI. SEGUIN. COQUELET. CHRETIEN. CHATELAIN. PETIT. WERY. RAVIDAT et ASCONE.

Mmes MERCIER. PREVOST. WAUCHER. CAFFIAU.

Absents : Mmes DELBRUYERE. BOURAINE. DELPLANQUE-GABET. MALINGRE et MM. JOSSET et CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

Objet : DM REVERSEMENT CONCESSION CIMETIERE SUR CCAS.

Dans le cadre du reversement de la part des concessions au CCAS il est nécessaire de remettre 5 000 € au 65888

En ce sens, il est nécessaire de prendre une décision modificative pour imputer cette somme à l'article 65888

L'affectation s'effectuera comme suit :

En dépenses de fonctionnement :

- Au 65888 : + 5 000 euros ;
- Au 61524 : - 5 000 euros.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

Décide d'affecter :

En dépenses de fonctionnement :

- Au 65888 : + 5 000 euros ;
- Au 61524 : - 5 000 euros.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le 28 NOV. 2024

Le Maire,

